



## COMPTE-RENDU DU CTL DU 14 NOVEMBRE 2022

Ce CTL s'est tenu en présentiel sur Colmar et a débuté à 9h30.

### **I) Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2022 (pour avis)**

Le PV a été adopté à l'unanimité.

### **II) Point d'étape sur la mise en œuvre opérationnelle du fonds d'amélioration des conditions de vie au travail des agents**

Le département a obtenu l'ensemble du budget initial proposé, à savoir 92 035 €, et un versement complémentaire de 9 680 €, qui correspond à la réattribution des sommes destinées à d'autres départements mais qui n'ont pas obtenu d'accord majoritaire.

L'ensemble des points votés lors du CTL dédiés ont été engagés, dans l'hypothèse d'une demande supérieure non couverte par le budget « FACVT », la direction a confirmé la prise en charge sur le budget courant.

Nous sommes intervenus pour avoir des précisions sur :

- la livraison des coussins et ballons d'assises, qui a été effectuée selon la direction alors que nous avons constaté le contraire sur le terrain ;
- les cours d'œnologie pour lesquels certains agents n'ont pas eu d'inscription sur les dates proposées initialement ni de solution alternative ;
- la date de livraison du mobilier destiné aux télétravailleurs ;
- la nature et la confirmation de la livraison de mobilier extérieur à Dollfus, rien n'a été vu sur site.

Pas de réponse de la part de la direction au cours de la séance, des réponses nous seront transmises ultérieurement.

Par ailleurs, il a été indiqué que les agents de l'antenne du SIP de Thann à Altkirch n'ont pas été sollicités pour le mobilier et qu'il conviendrait d'y remédier.

La direction a indiqué que le mur végétalisé serait installé à la cité de Colmar, à ce jour, le lieu exact n'a pas été choisi si ce n'est qu'il s'agira d'un espace commun DDFIP.

Enfin, s'agissant de la dotation pour le concours d'art, vu le nombre de participants, il a été confirmé que tous bénéficieront d'un lot de participation, en plus des lots dédiés aux trois premiers.

### **V) Redéploiements immobiliers**

#### **1) Point d'étape sur les déménagements au sein de la cité administrative de Mulhouse**

L'installation d'une rampe rigide pour l'accueil du public est validée.

Aucune solution n'a été trouvée pour l'accès du personnel à l'ascenseur pendant les plages de fermeture au public, il s'agira de déterminer de quelle manière les collègues concernés n'auront pas à gérer d'incident avec du public qui profiterait de ce moment pour tenter d'accéder au site fermé.

Nous avons fait remarquer quelques incohérences dans le bâtiment B, concernant des installations ou omissions de matériels (absence d'un radiateur dans la douche sise au rdc,...) pour lesquelles la BLIC a pris bonne note.

#### **2) Installation définitive du SGC de Kayserberg Vignoble**

Prévue pour septembre 2021, elle sera effective en avril 2022.

Grâce au CHSCT, un purificateur d'air a été installé dans la salle repas et l'accueil sera équipé PMR.

La double solution d'impression est encore confirmée pour chaque étage.

La direction confirme l'autorisation d'utiliser la salle de réunion comme second espace de restauration, étant certain qu'aucun point d'eau n'existe et qu'il n'en sera jamais installé. Par ailleurs, elle autorise l'unique installation d'un micro-onde.

### **3) Installation du SGC d'Altkirch dans le bâtiment rénové**

Pas de remarque.

### **III) Présentation du Plan de continuité de l'activité**

Vous le trouverez en annexe 1.

L'exercice imposé par la Centrale était contraint dans sa forme et dans le délai de restitution.

Chaque chef de service a été consulté par les responsables de division.

Le plan a le mérite d'exister, l'expérience a démontré lors de la crise sanitaire que l'ancien plan était plus que bancal...

Pour FO, nous regrettons l'absence de consultation/participation des organisations syndicales alors que nous avons été un partenaire utile en 2020, que ce soit pour informer les agents ou la direction.

De plus, nous pensons que même s'il n'est pas possible de tout prévoir, il conviendrait de pousser la réflexion au sein de chaque service pour que chacun ait la meilleure information des missions qui devraient être réalisées, par qui et où.

### **IV) Horaires variables du futur SGC Colmar au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le résultat de la consultation des agents, validée au cours du dernier CTL, est favorable à la plage 7h15/9h30/11h30 - 14h/16h/18h45.

### **VI) Expérimentation du pôle « Dépenses sans ordonnancement », DSO à l'échelle Grand Est**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la DRFIP de la Marne assurera pour le compte et sur envoi formalisé, sans vérification préalable, le traitement de l'ensemble des dépenses sans ordonnancement pour le remboursement de timbres fiscaux et de timbres amendes, le remboursement d'amendes jeune conducteur, le remboursement de malus écologique CO2, le remboursement des frais irrépétibles et, de manière générale, l'ensemble des cas prévus dans l'instruction 2015-04-5087 du 16/06/2015.

Pas de remarque sur ce point, c'est rare de voir une mission qui nous est retirée sans impact sur les emplois.

Pour autant, nous pensons à nos collègues de la Marne qui eux vont récupérer des tâches d'autres départements sans pour autant bénéficier d'emplois.

### **VII) Point étape Remue-méninges/COM**

La direction nous a présenté un point d'étape concernant le COM (Grand Remue-Méninges). Certaines propositions, applicables au niveau local, sont en cours de déploiement. La Direction est en attente d'informations en provenance de la Centrale.

### **VIII) Point d'étape sur le déploiement du modèle managérial**

La direction nous a présenté un point d'étape sur le déploiement du modèle managérial. Nous avons constaté un réel changement sur ce sujet de la part de la Direction. Il s'agit de réunions interactives avec atelier participatif des cadres. Un bilan est attendu pour 2023.

### **IX) Bilan 2021 sur le télétravail**

Vous le trouverez en annexe 2.

Il s'agit d'une fiche normée par la DG transmise en juin.

La direction locale y apporte en séance les précisions suivantes :

- un effort de formation a été développé au niveau local avec une formation en présentiel ;
- le télétravail exceptionnel concerne uniquement des situations liées à une pathologie ou à des événements spécifiques (météo, déménagement, pénurie carburant) ;
- le stock de matériel à disposition semble suffisant ;
- le mobilier envisagé dans le cadre du FACVT sera bientôt livré ;
- le CHS-CT prévoit de financer des fauteuils.

## **X) Bilan 2021 de l'activité des CDL**

La direction nous a présenté le bilan de l'activité des CDL au titre de l'année 2021, activité en hausse constante, du fait notamment du déploiement des CDL dans le département au cours de l'année 2021. Il a été proposé le témoignage d'un CDL lors d'un prochain CSA.

## **XI) La mise en place du centre contacts Amendes au 1<sup>er</sup> octobre 2022**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, le Centre Contact Amendes, installé à Epinal, a pour objectif d'améliorer la qualité des services rendus à l'usager et de faciliter le recouvrement global des amendes, sans pour autant se substituer totalement à la trésorerie qui reste joignable.

Le périmètre des missions comporte :

- la délivrance de renseignements généraux aux usagers ;
- la mise à jour du dossier du redevable ;
- l'encaissement pour le compte de 10 postes comptables en charge du recouvrement des amendes via les applicatifs PAI et TPV par carte bancaire exclusivement ;
- la mise en place de délais de paiement simplifiés ;
- l'encodage des mainlevées pour les SATD employeurs et bancaires suite à paiement de la totalité de la dette ;
- l'orientation des demandes de remises gracieuses ;
- la prise en charge des contestations sur le bien fondé des amendes et des forfaits de post-stationnement.

Cette mise en place ne s'accompagne pas de suppressions d'emplois, elle a pour vocation de soulager les collègues.

Pour autant, il est précisé que les agents de ce centre étant pour la plupart novices, l'efficacité montera en puissance au gré de l'apprentissage et de l'évaporation des dossiers en cours.

## **XII) Mise à disposition d'un agent SNCF dans le cadre de la convention partenariale SNCF-DGFIP**

Depuis le 7 novembre 2022, une agente SNCF a rejoint la trésorerie Haut-Rhin Amendes pour mener des actions en vue d'améliorer le recouvrement forcé des amendes forfaitaires majorées SNCF.

## **XIII) Questions diverses**

Les organisations syndicales ont demandé :

- la tenue d'un GT sur le SIP de Saint Louis, créé depuis un an. La direction a accepté ;
- une mise à jour des chartes de liaison du PRS avec les autres services. La direction ne refuse pas mais souhaite attendre, d'autres points concernant le PRS devant d'abord être réglés dès janvier 2023.
- La problématique du nombre de clés AMALFI attribuée par service est revenue sur le tapis. Au vu du coût élevé et du renouvellement tous les 2 voire 3 ans, la priorité revient avant tout autre service aux SCG – CADASTRE et SERVICES DE RECOUVREMENT.
- Un vérificateur des domaines a fait remonter aux OS un non-respect de réservation de véhicules mis à disposition. Une enquête de la direction sera effectuée.

FO est également intervenu sur :

- le remboursement des frais de nuitée pour les concours à Paris. Contrairement à ce qui aurait été compris, la position de l'an dernier n'a pas été revue et les candidats convoqués à Paris dans la matinée bénéficient bien de la prise en charge de la nuitée de la veille ;
- l'arrivée du navigateur MICROSOFT EDGE (qui vient remplacer INTERNET EXPLORER) qui amène beaucoup de tracas (multi identification, disparition de fonctionnalités,...). La responsable de la DTNum s'est engagée à prendre un contact direct avec les agents pour constater et lister les problèmes afin de les faire remonter au national.

**Vos représentants FO-DGFIP :**

**Mathilde LANG**

**Corinne ZAMBELLI**

**Christophe VOGEL**